

# *DidRo*

## **Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2024)**

Le droit des personnes

La résolution de cas en droit et les concepts  
juridiques

# Conceptualiser l'enseignement du droit

# Un concept ?

Le concept est une pensée abstraite, une construction rendant compte de caractéristiques communes à un ensemble d'objets, de faits ou de phénomènes.

Les concepts sont élaborés pour organiser le regard et la pensée de la discipline et construire des modèles explicatifs.

Un concept se détermine par une **étiquette**, des **attributs**, ainsi que par des **exemples et des contre-exemples**.

Pour appréhender un concept, il est donc nécessaire de travailler sur la catégorisation : déterminer les attributs, les caractéristiques du concept qui permettent de l'identifier !

# Un réseau de concepts

Un concept scientifique n'est jamais défini de façon isolée; il s'enracine dans un réseau complexe au sein duquel il est lié de façon variée à d'autres concepts.

Dans le domaine scolaire, on parle alors de concepts intégrateurs ou organisateurs, de champs conceptuels ou de trames conceptuelles...

La conceptualisation est ainsi un mode de structuration de la pensée, ce qui permet aux élèves de s'appropriier des savoirs. Conceptualiser permet de situer la diversité des informations parcellaires, de leur conférer un sens.

***Des notions,  
des  
concepts,  
des  
institutions  
juridiques***

Construire ses leçons autour de l'apprentissage de notions/concepts/institutions juridiques pour :

- déterminer les notions au cœur de chaque thème juridique du programme pour se focaliser sur l'essentiel !  
(éviter l'encyclopédisme : ne pas multiplier les notions, les dispositions légales, les exemples, les cas, ...)
- relier les notions juridiques entre elles pour appréhender la systématique du droit !
- tenir compte des représentations des élèves
- formuler des problèmes qui sont cohérents avec les notions à apprendre

# La trame conceptuelle

En résumé, les fonctions d'une trame conceptuelle peuvent être ainsi exprimées :

Structure la matière ←

Sélectionne les contenus ←

Contextualise les notions ←

Apprentissage en réseau ←

1. Elle constitue un préalable utile à l'enseignement, puisque le fait de penser les concepts comme une structure (au lieu de les laisser tous juxtaposés sur un même plan) clarifie la matière à enseigner pour l'enseignant lui-même.
2. Elle conduit à un choix de concepts intégrateurs en nombre limité, définissant ainsi les pôles organisateurs de la discipline, et en construisant une vision synoptique.
3. Elle aide à expliciter tout l'arrière-plan notionnel d'un concept, dont les éléments n'apparaissent plus comme tels à l'expert-enseignant, puisqu'ils les a synthétisés comme une seule unité sémantique qu'il ne sait plus décomposer.
4. Elle situe chaque apprentissage particulier par rapport à tout son champ conceptuel, et fournit les bases pour raisonner la construction de progressions pédagogiques, lesquelles peuvent alors être plus diversifiées que ne le laissent paraître les « voies royales », reproduites par tradition.
5. Elle rompt le défilement linéaire, par lequel chaque point notionnel abordé « chasse » le précédent (au sens où chaque page-écran Minitel chasse la précédente) et permet de concevoir des moments de structuration, à l'occasion desquels l'élève réorganise ses connaissances parcellaires antérieures.
6. Elle peut faire vivre aux élèves le fait qu'un savoir se construit en établissant des « ponts » entre ses connaissances, par une reprise et une reformulation nouvelle de notions préalables.

Astolfi J.-P. et al., *Mots clés de la didactique des sciences*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 173

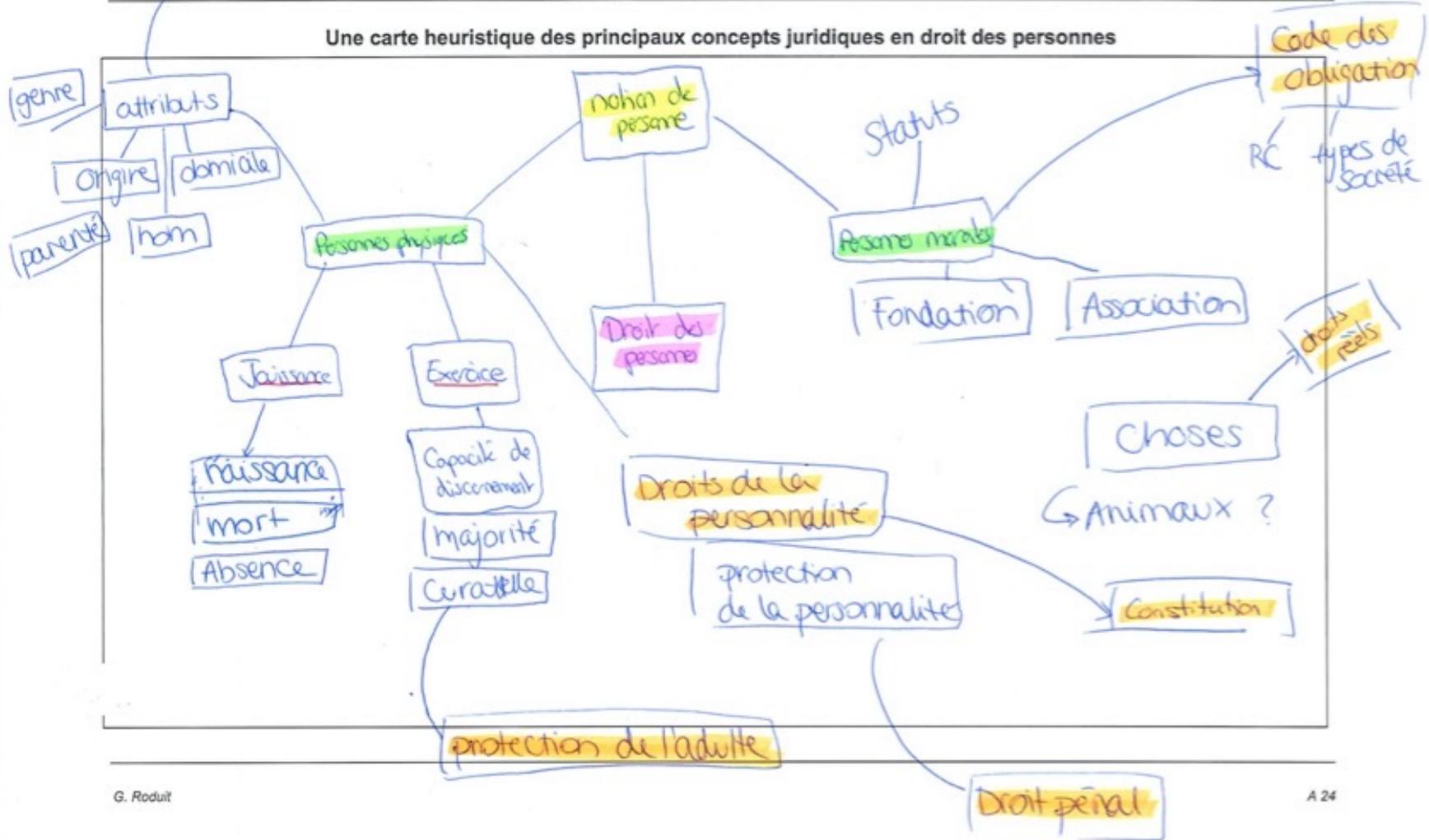


# Des concepts en droit des personnes

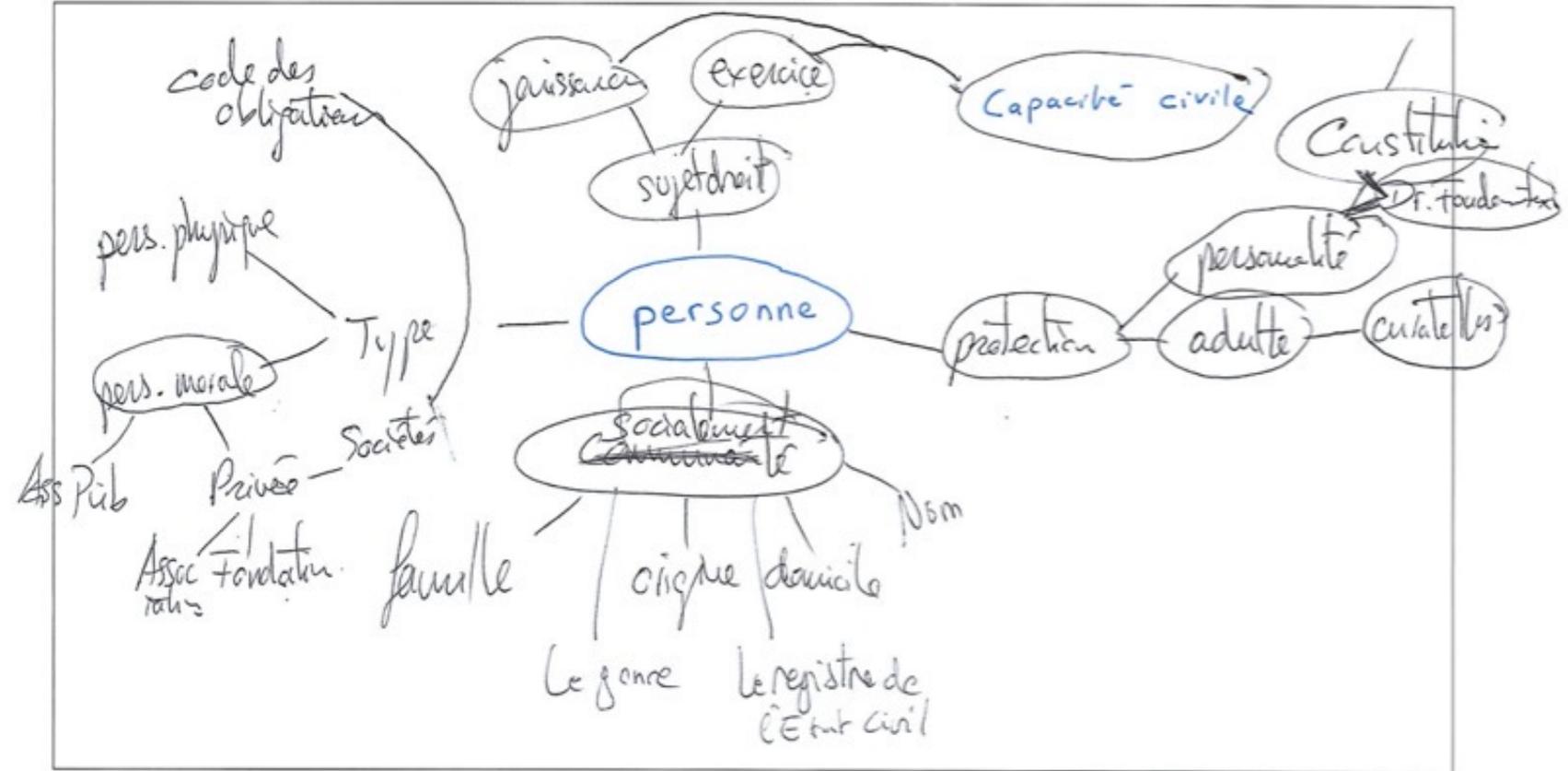
A l'aide de l'extrait du manuel *Introduction au droit suisse* portant sur le droit des personnes physiques...

- Vous déterminez individuellement les différents concepts juridiques de cette matière en les entourant sur le document remis.
- Puis, en groupe, vous élaborez une carte heuristique (champ conceptuel ou trame conceptuelle) représentant les concepts de cette matière, en les hiérarchisant et mettant en évidence les liens qui les relient.

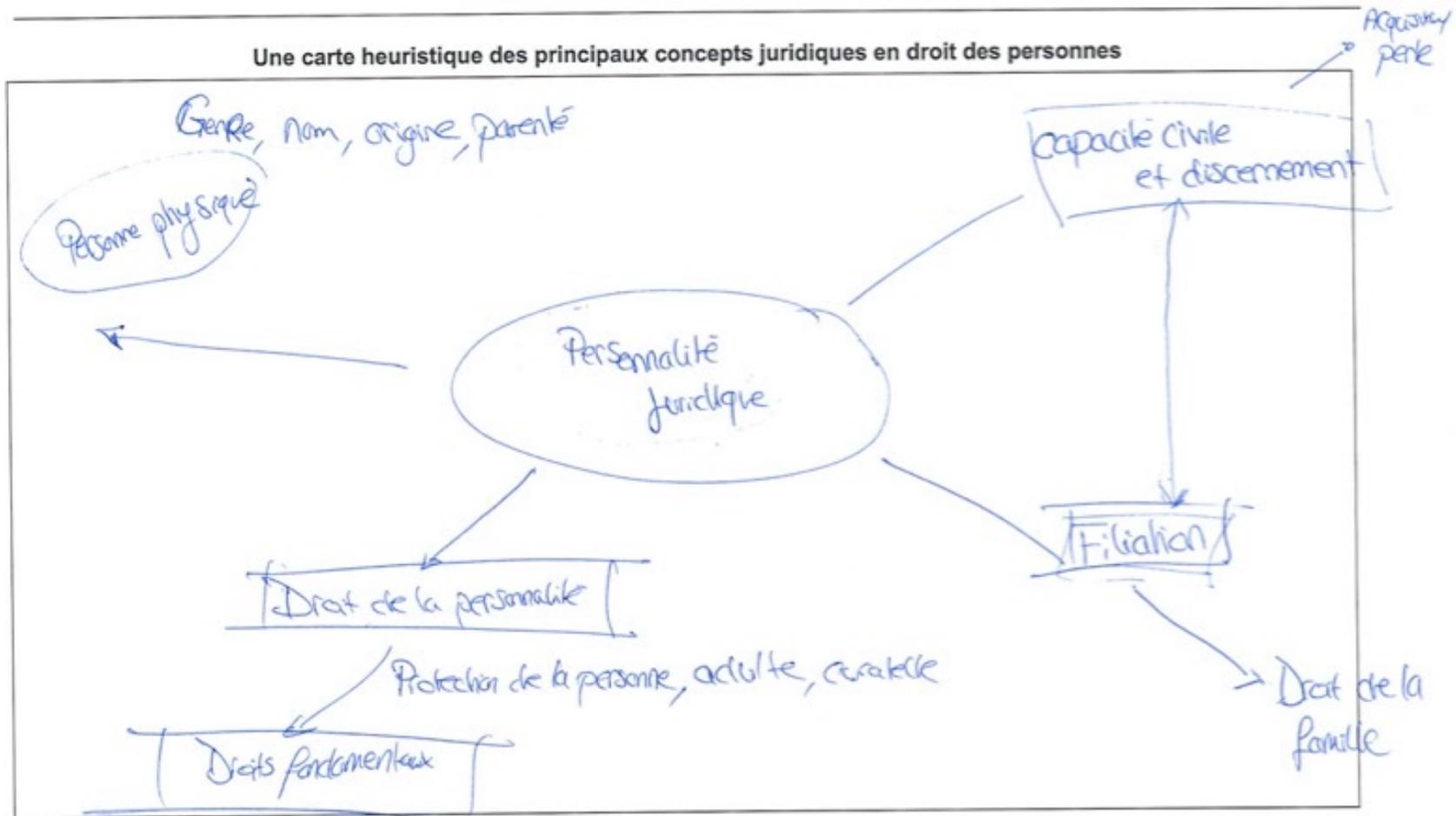
Une carte heuristique des principaux concepts juridiques en droit des personnes



Une carte heuristique des principaux concepts juridiques en droit des personnes



Une carte heuristique des principaux concepts juridiques en droit des personnes



G. Roduit



A 24

# Avant l'apprentissage des concepts : les représentations des élèves

1. Les représentations, de la psychologie à la didactique :
  - La tête d'un élève n'est jamais vide !
  - Des savoirs qui s'empilent ?
2. Les fortes résistances à l'apprentissage
  - L'exemple du tube digestif ou du soleil qui tourne autour de la terre
3. Des représentations aussi en droit
  - Un monde juridique omniprésent
  - Des mots du langage courant
4. Faire émerger les représentations des élèves à propos des concepts juridiques travaillés
5. Faire évoluer les représentations en construisant des dispositifs adéquats

# Des représentations en droit des personnes

Quelles pourraient être les représentations de vos élèves à propos des principaux concepts en droit des personnes que vous avez retenus précédemment dans votre carte heuristique ?

**Quelques *notions, concepts, institutions* du droit des personnes**

- la personne
- Les droits civils
- La jouissance des droits civils

**Des *représentations* des élèves pour chaque notion, concept ou institution du droit des personnes**

- *Un être humain*
- *Les droits des civils*
- ?

## Quelques références sur les concepts et la conceptualisation

- Astolfi J.-P. et al., *Mots clés de la didactique des sciences*, Bruxelles, De Boeck, 2008 (chap. 17, pp. 167ss).
- Astolfi J.-P., *La saveur des savoirs*, Paris, ESF, 2008 (pp. 138ss).
- Houssaye J., *La pédagogie : encyclopédie pour aujourd'hui*, Paris, ESF, 2013 (article « La détermination et l'apprentissage des concepts », pp. 275ss).
- Reuter Y., *Traité des didactiques; concepts et notions fondamentales*, Bruxelles, De Boeck, 2021 (article « Concepts - Champs conceptuels », pp. 29ss).
- Vergnaud G., « Pourquoi la théorie des champs conceptuels ? », in *Journal for the Study of Education and Development*, 2013, pp. 131ss.